



Commission administrative paritaire
compétente à l'égard du corps
des architectes en chef
des monuments historiques

Compte rendu des avis
émis lors de la CAP du 1er octobre 2019

Les points à l'ordre du jour de la CAP étaient les suivants:

- 1 - Approbation du procès-verbal de la CAP suivante:
- séance du 19 février 2019
- 2 - Attribution des circonscriptions

1 - Approbation du procès-verbal de la CAP du 19 février 2019

Le procès-verbal de la CAP du 19 février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

2 - Attribution des circonscriptions

La CAP a émis un avis favorable à l'attribution des circonscriptions suivantes:

NOM Prénom	Circonscription attribuée
BATARD Christophe	Quartier des Héronnières DN de Fontainebleau (77)
BATARD Christophe	Département du Val-de-Marne (94) sauf château de Vincennes
BORTOLUSSI Pierre	Palais de Chaillot (Paris 16e)
BOTTINEAU Christophe	Colonne de Juillet (Paris 4e)
CHATILLON François	DN de Chambord (41)
HUBERT Charlotte	Rempart d'Autun en Saône-et-Loire (71)
DE PONTAUD Marie-Suzanne	Cathédrale de Reims et ancien archevêché-Palais du Tau (51)
SALMON Olivier	Tours de La Rochelle (17)
TRABON Pierre-Jean	Palais de la Porte dorée (Musée national de l'histoire de l'immigration & Aquarium Tropical) (Paris 12e)

Les avis émis par la CAP compétente à l'égard du corps des architectes en chef des monuments historiques constituent un acte préparatoire à la décision du ministre de la Culture.

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des métiers et des carrières
Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement
Contact :
Mme Célia GUERRA